

Institutions financières
Énergie
Infrastructures, mines et matières premières
Transport
Technologie et innovation
Sciences de la vie et soins de santé

 **NORTON ROSE FULBRIGHT**

Comment tirer profit des marchés du carbone et de la transition énergétique

Le mardi 25 avril 2017



*vision*2017
Regard éclairé sur les priorités d'affaires

Conférenciers

Jean Piette, Ad. E.



Associé principal
Norton Rose Fulbright

Membre du cabinet depuis 1991, Jean Piette a passé toute sa carrière dans le domaine du droit de l'environnement et de l'élaboration de politiques environnementales. Il est désormais responsable de l'équipe Droit de l'environnement de Norton Rose Fulbright.

Jean-Luc Allard



Vice-président
SNC-Lavalin Environnement Inc.

Jean-Luc Allard possède plus de 25 années d'expérience dans le domaine de l'environnement. Au cours des dernières années, il s'est activement impliqué dans les enjeux mondiaux, tels les gaz à effet de serre.

Mélissa Devost



Avocate
Norton Rose Fulbright

Mélissa Devost travaille depuis plus de dix ans dans les domaines du droit de l'environnement et de l'énergie. Elle a débuté sa carrière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Changements climatiques et s'est jointe à Norton Rose Fulbright en 2015.

Toile de fond : Les changements climatiques, la nouvelle donne de l'avenir de l'économie mondiale

- 12 décembre 2015 : Accord de Paris
- Adopté sous l'égide de la CCNUCC
- Objectif général : Limiter les émissions de GES pour que l'augmentation de température moyenne à l'échelle mondiale soit inférieure à 2°C.

L'Accord de Paris

- Signé par 195 pays + l'Union européenne
- En vigueur depuis le 4 novembre 2016
- Les États doivent soumettre des cibles nationales pour 2025 ou 2030
- Objectif du Canada pour 2030 : diminution de 30 % des émissions de GES par rapport à celles de 2005

Politique du Canada en matière de changements climatiques

- 9 décembre 2016 : adoption par les premiers ministres d'un Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.
- Politique fondée sur une tarification du carbone.
- Respect des programmes des provinces dans un cadre fédéral contraignant.

Politique du Canada en matière de changements climatiques

- Le Québec et l'Ontario ont adopté un régime de marché du carbone alors que la C.-B. a opté pour une taxe sur le carbone.
- L'Alberta a un régime combinant plusieurs mesures et comprenant une taxe sur le carbone appliquée aux carburants et combustibles qui s'élève à 20 \$ la tonne en 2017 et qui augmentera à 30 \$ la tonne en 2018.
- La Saskatchewan est la seule province qui n'a pas voulu se joindre au Cadre pancanadien

Politique du Canada en matière de changements climatiques

- Les programmes provinciaux devront respecter les paramètres suivants établis par le gouvernement fédéral :
 - Prix de la tonne de carbone :
 - ✓ 10 \$ la tonne en 2018
 - ✓ 20 \$ la tonne en 2019
 - ✓ 30 \$ la tonne en 2020
 - ✓ 40 \$ la tonne en 2021
 - ✓ 50 \$ la tonne en 2022
- Les provinces sont libres d'utiliser les revenus carbone à leur gré.

La politique québécoise sur les GES

- Marché du carbone existant depuis le 1er janvier 2013.
- Le marché du Québec est lié à celui de la Californie.
- Le marché du Québec sera également lié au marché du carbone de l'Ontario le 1er janvier 2018.
- Enchères trimestrielles avec augmentation du prix plancher à chaque année.
- Les revenus carbone sont versés au Fonds vert, puis investis dans des programmes visant à créer une société faible en carbone.

La politique québécoise sur les GES

- Les crédits carbone du Québec sont garantis par l'État.
- Marché du carbone :
 - Émetteurs de plus de 25 kt de GES/année (obligatoire)
 - Distributeurs de carburant et combustible de plus de 200 l/année (obligatoire)
 - Participants (personnes morales ou personnes physiques) (participation volontaire)
- Prochaine vente aux enchères, le 16 mai 2017.
- Outre les crédits vendus aux enchères, il y a des crédits compensatoires qui peuvent être générés par des projets de tiers non assujettis au marché du carbone.

La politique québécoise sur les GES

- Le prix minimum pour une tonne de GES au Québec est de 13,56 \$US en 2017 (près de 18\$ CA).
- Aux dernières enchères (22/02/2017), le prix de vente final des unités d'émission était de 17,84\$ CA.
- Il y a présentement 88 entreprises québécoises émettrices de GES et 18 autres entités (participants volontaires) qui participent au marché du carbone du Québec.

“

Au Québec, la cible de réduction des émissions de GES pour 2030 est de 37,5% sous le niveau de 1990.

En 2014, la réduction atteignait 8%.

”

Secteur de l'énergie au Québec

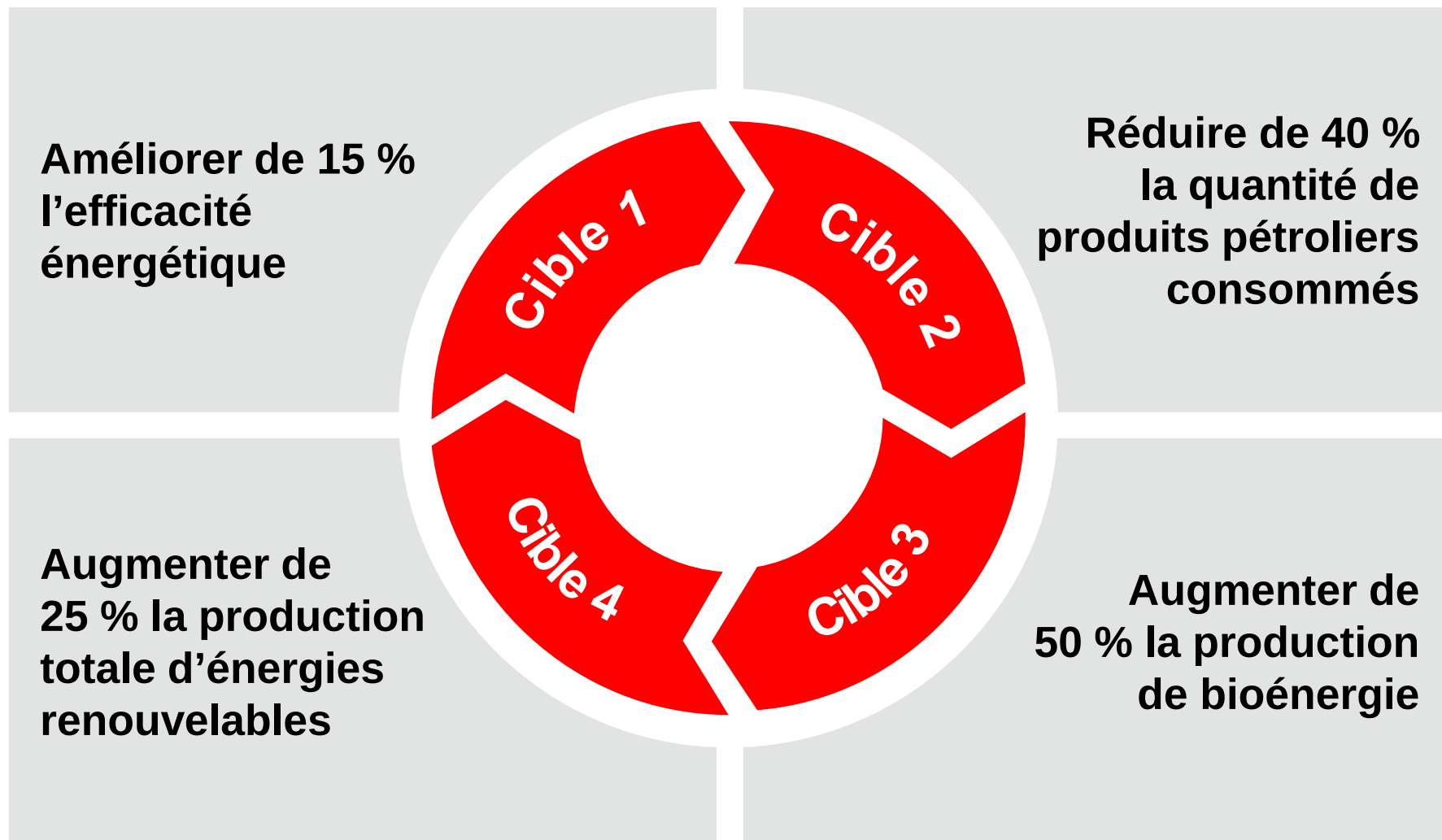
Près de 70 % des émissions de GES provient de la production, de la transformation et de la consommation d'énergie.

Contribution directe à l'économie québécoise :
13,2 G\$, soit 4,2 % du PIB

Balance commerciale du Québec largement déficitaire dans le secteur de l'énergie :

+ exportations : 4,8 G\$
(électricité : 1,4 G\$)
- importations : 12,4 G\$
= balance : - 7,6 G\$

Politique énergétique 2030 | Cibles



Mise en œuvre de la Politique énergétique 2030

Gaz naturel renouvelable

- Modifications à la *Loi sur la Régie de l'énergie* pour accélérer le développement de projets de production

Carburants renouvelables

- Modifications à la *Loi sur les produits pétroliers* pour fixer des normes d'intégration de carburants renouvelables dans l'essence et le carburant diesel

Gaz naturel

- Modifications à la *Loi sur la Régie de l'énergie* pour permettre une surcapacité de transport

Programmes d'aide financière

Éco-Performance

- Projets d'analyse ou de gestion de l'énergie
- Projets d'efficacité énergétique ou de conversion à des sources d'énergie émettant moins de GES

Systèmes mécaniques de bâtiments

- Optimiser le fonctionnement des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air des bâtiments

Biomasse forestière résiduelle

- Conversion énergétique à la biomasse résiduelle

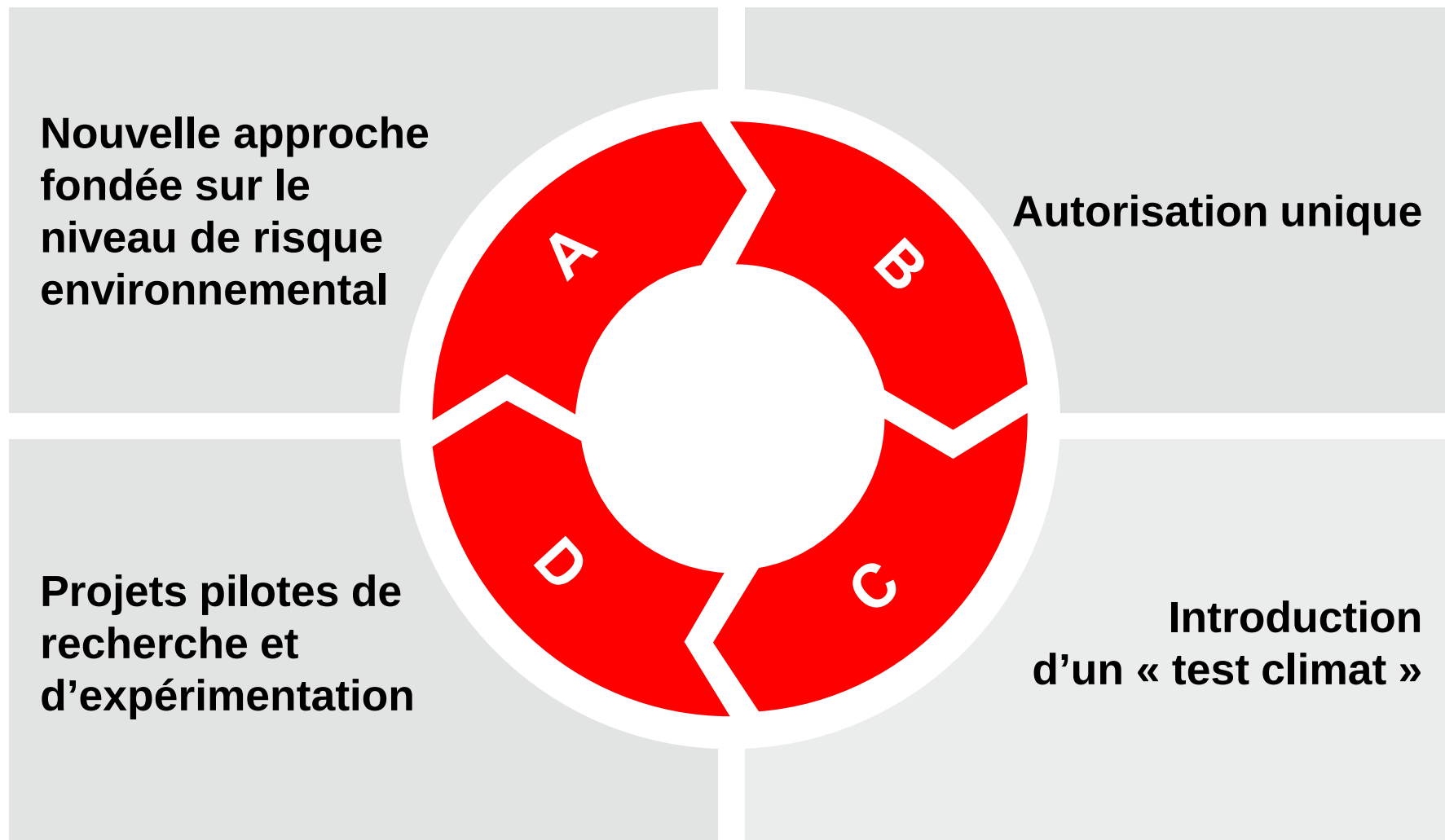
Technoclimat

- Nouvelle technologie ou procédé innovateur en efficacité énergétique, en énergie émergente ou en réduction des émissions de GES

Véhicules électriques

- Rabais à l'achat ou à la location d'un véhicule électrique
- Bornes de recharge au travail

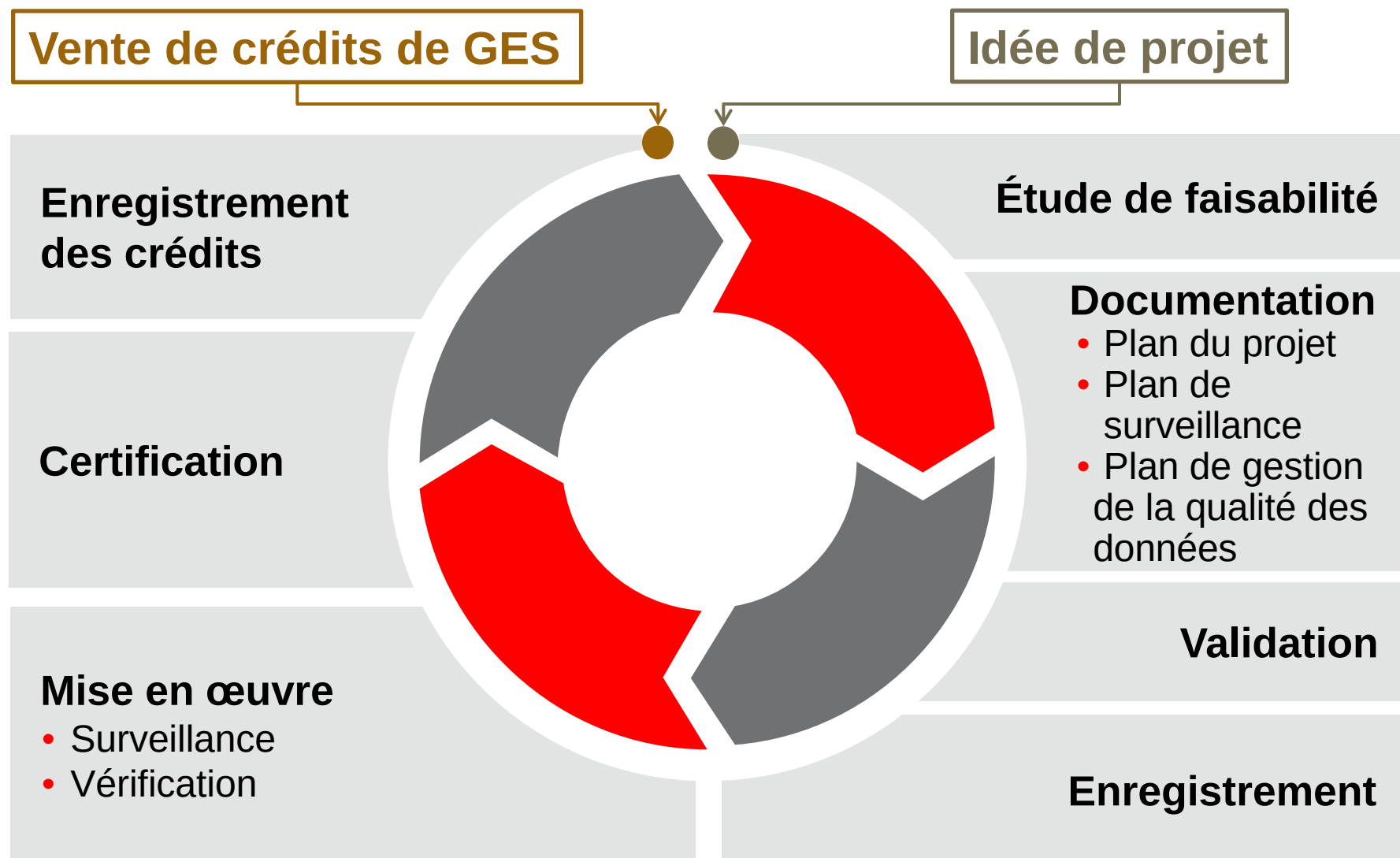
Modifications à la LQE



Types de crédits carbone

- Réglementaires
 - Allocations d'émissions
 - Crédits compensatoires (régional | international)
 - ✓ Québec : LES, Lisier, SACO, mines charbon: VAM, extraction CH₄
 - ✓ Ontario: plus de 10 nouveaux protocoles en agriculture, foresterie, etc.
 - ✓ Californie: foresterie; bétail; SACO; mines de charbon; riz; etc.
- Volontaires
 - Verified Carbon Standard (VCS)
 - Canadian Standard Association (CSA)
 - Climate Action Reserve
 - American Carbon Registry
- Crédits de combustibles à faible teneur en carbone
- Crédits/Certificats d'énergie renouvelable

Cycle de génération de crédits carbone



Exemple d'application

- Projet de construction du nouveau pont Champlain
 - o Objectif :
 - ✓ Neutraliser les émissions de GES liées à sa construction
 - o Options possibles :
 - ✓ Réduction / séquestration dans le cadre du projet
 - ✓ Implanter de nouveaux projets de compensation
 - ✓ Acheter des crédits de projets existants

Exemple d'application

- Projets retenus :
 - Plantations dans le cadre du projet
 - Achat de crédits de projets existants
 - ✓ À l'intérieur d'un rayon de 100km du site
 - ✓ Projets validés / enregistrés:
 - chaque projet est audité et vérifié par un tiers : LES
 - géothermie
 - substitution de carburant à faible teneur en carbone



Personnes-ressources

Jean Piette, Ad. E.

Associé principal

jean.piette@nortonrosefulbright.com

Mélissa Devost

Avocate

melissa.devost@nortonrosefulbright.com

*vision*2017
Regard éclairé sur les priorités d'affaires

 **NORTON ROSE FULBRIGHT**